



## Introduction

1. Après concertation avec le pays hôte (Jamahiriya arabe libyenne) ainsi qu'avec le Président et les membres du Bureau des Parties contractantes, la réunion se tiendra à Tripoli les 16 et 17 novembre 1998.
2. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Président du Bureau, le lundi 16 novembre 1998 à 9.30 heures. Il est prévu que le Vice-président de la Jamahiriya arabe libyenne (pays hôte) fera une déclaration liminaire.
4. Le Bureau est censé aborder toutes les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire au cours de ses deux jours de travaux. Il devrait clore sa réunion le mardi 17 novembre 1998 à 13 heures. Le rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat et adressé à tous les membres, pour observations, avant d'être finalisé et distribué.

### Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, en concertation avec le Président et les membres du Bureau, a été distribué sous la cote UNEP/BUR/53/1 et sa version annotée constitue le présent document.

La réunion examinera et adoptera la proposition d'ordre du jour. Un système d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

### Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, comportant des projets de recommandations sur des activités spécifiques (mars-novembre 1998)

6. Le Coordonnateur du PAM présentera les grandes lignes du document UNEP/BUR/53/3 "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, comportant des projets de recommandations sur des activités spécifiques (mars-novembre 1998)".

La réunion est invitée à formuler des observations sur ce rapport d'activité pour la période considérée et à en prendre note, ainsi qu'à examiner et à se prononcer sur les projets de recommandations présentés par le Secrétariat.

### Point 4 de l'ordre du jour: Stratégie du PAM en matière d'information

7. Le Bureau sera saisi du rapport du Secrétariat intitulé "Stratégie du PAM en matière d'information" figurant sous la cote UNEP/BUR/53/4. Le document fournit une information de base succincte sur le mandat et le rôle du PAM, de même qu'un ensemble de recommandations spécifiques qui pourrait servir de base à une stratégie du PAM en matière d'information.
8. Le Bureau est invité à examiner la proposition du Secrétariat et à se prononcer en conséquence.

**Point 5 de l'ordre du jour: Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

9. Le Bureau sera saisi, pour information, d'un Répertoire des organisations non gouvernementales partenaires du PAM, qui a été actualisé et figure sous la cote UNEP/BUR/53/Inf.3.
10. Le Secrétariat présentera l'ensemble de recommandations proposé par la réunion du groupe de travail sur la collaboration PAM/ONG (Athènes, 9 octobre 1998), et figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG. 147/3.
11. Le Bureau est invité à examiner ces recommandations à et se prononcer en conséquence.

**Point 6 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

12. Le Bureau décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

**Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses**

13. Le Bureau abordera toute autre question qui pourrait être soulevée lors de la réunion.

**Point 8 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion**

14. Un projet de rapport de la réunion en anglais et en français sera adressé à tous les membres pour qu'ils formulent d'éventuelles observations avant sa finalisation et sa distribution.

**Point 9 de la réunion: Clôture de la réunion**

15. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le mardi 17 novembre 1998 à 13 heures.

---

<b>Séances de travail:</b>	<b>9 h 30 - 12 h 30</b>	<b>Pauses café :</b>	<b>11 h</b>
	<b>14 h 30 - 18 h</b>		<b>16 h</b>